

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 septembre 2011

## **AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **2011/05/01 AFFAIRES GÉNÉRALES : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION.**

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n° 2011/41 du 16 juin 2011 Poste de secours - Signature d'un contrat de location de bouteilles d'oxygène.

Décision n° 2011/42 du 16 juin 2011 Maison de la solidarité - Mise à disposition gracieuse de salles à l'association « Les restos du cœur ».

Décision n° 2011/43 du 28 juin 2011 Participation des familles au séjour « classe de neige 2012 » à GÉRARDMER de l'école de L'ÉTOILE.

Décision n° 2011/44 du 28 juin 2011 Attribution de la consultation pour la tonte des espaces verts de la commune d'OYE-PLAGE lot 1 tonte hebdomadaire et lot 2 tonte à la quinzaine.

Décision n° 2011/45 du 29 juin 2011 Attribution de la consultation pour la location d'une benne de collecte et de traitement des déchets municipaux.

**Décision n° 2011/46 du 1<sup>er</sup> juillet 2011 Centre d'Animation de Jeunes - Signature d'un contrat avec l'Office de Tourisme de GRAVELINES.**

Décision n° 2011/47 du 1<sup>er</sup> juillet 2011 Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Signature d'un contrat avec l'Office de Tourisme de GRAVELINES.

Décision n° 2011/48 du 1<sup>er</sup> juillet 2011 Centre d'Animation de Jeunes - Signature d'une convention avec le yacht club du Calaisis.

Décision n° 2011/49 du 08 juillet 2011 « Ludo beach hockey tour 2011 » - Signature d'une convention de partenariat avec la ligue de hockey Nord/Pas-de-Calais.

**Décision n° 2011/50 du 11 juillet 2011 Attribution du marché de travaux de voirie 2011 lots 1 à 3.**

**Décision n° 2011/51 du 11 juillet 2011 Attribution pour la consultation de location biannuelle d'illumination de fin d'année.**

Décision n° 2011/52 du 1<sup>er</sup> août 2011 Avenants au marché de travaux n° 2009/T03 de restauration de l'Église Saint Médard.

Décision n° 2011/53 du 1<sup>er</sup> août 2011 Acceptation d'un sous-traitant pour le lot n° 7 du marché de travaux n° 2009/T03 de restauration de l'Église Saint Médard.

Décision n° 2011/54 du 10 août 2011 Attribution du lot n° 9 électricité du marché de travaux de restauration de l'Église Saint Médard.

Décision n° 2011/55 du 11 août 2011 Convention cynégétique annuelle saison 2011/2012 espace naturel sensible de la garenne SEYNAVE.

**Décision n° 2011/56 du 18 août 2011 Renouvellement de la convention d'usage de terrains en vue de la pratique équestre.**

Décision n° 2011/57 du 18 août 2011 Renouvellement de la convention d'usage de terrains en vue de la pratique équestre.

**Décision n° 2011/58 du 22 août 2011 Tarification des repas servis au restaurant scolaire - Année 2011-2012.**

Décision n° 2011/59 du 25 août 2011 Spectacle de Noël - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle.

Décision n° 2011/60 du 30 août 2011 Tarification pour l'inscription à l'école de musique.

Décision n° 2011/61 du 02 septembre 2011 Spectacle de Noël - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle.

Décision n° 2011/62 du 02 septembre 2011 Convention pour la mission de formation d'agents à la fonction de nageur sauveteur.

**Décision n° 2011/63 du 08 septembre 2011 Convention avec l'Inspection Académique du Pas-de-Calais ayant pour objet la mise à disposition de personnel communal dans le cadre de la participation aux activités d'enseignement (activités physiques et sportives) dans les écoles maternelles et primaires publiques.**

Décision n° 2011/64 du 08 septembre 2011 Renouvellement du bail de la gendarmerie.

Décision n° 2011/65 du 16 septembre 2011 Mise à disposition de la salle « Jean CRINON » à la Caisse Locale du Crédit Agricole Nord de France d'Ardres-Audruicq.

Décision n° 2011/66 du 16 septembre 2011 Convention de partenariat avec le collège « Les Argousiers » - Prêt de livres à titre gracieux.

**Décision n° 2011/67 du 16 septembre 2011 Mise à disposition de la salle « Jean CRINON » à l'association Comité des Fêtes de OYE-PLAGE.**

Décision n° 2011/68 du 16 septembre 2011 Convention tripartite concernant l'utilisation de la salle DE RETTE par le collège « Les Argousiers ».

**2011/05/14 AFFAIRES GÉNÉRALES : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT D'UN DUPLICATA DE CARTE GRISE.**

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler les frais engagés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le remboursement de cette dépense auprès de la Préfecture d'ARRAS.

**AFFAIRES FINANCIERES**

**2011/05/02 AFFAIRES FINANCIÈRES : MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ.**

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents, le Conseil Municipal :

- **FIXE** le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum ;

- **REVALORISE** ce montant automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué ;
- **ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

**2011/05/03 AFFAIRES FINANCIÈRES : TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ - FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR UNIQUE.**

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents, le Conseil Municipal :

- **FIXE** le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8.12 ;
- **APPLIQUE** ce coefficient aux consommations d'électricité effectuées sur l'ensemble du territoire communal ;
- **NOTIFIE** cette décision aux services préfectoraux.

**2011/05/04 AFFAIRES FINANCIÈRES : TRANSFERT DE CRÉDITS.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **21 VOIX POUR** et **6 ABSTENTIONS** : Messieurs Christian GANAYE, Josian STREBELLE, Jean-Pierre ROMBEAUX, Mesdames Murielle HANTSCHOOTTE, Natacha MOUTON, Monsieur Guy DAUPHIN, **DÉCIDE** le transfert de crédits de la section d'investissement, du programme « Rue du Languedoc » vers le programme « Aménagement rue du Hasard » et des programmes « Espace Eole » et « Bibliothèque - Médiathèque » vers le programme « Eglise » comme suit :

Opérations	Imputations budgétaires	Dépenses
9441 Rue du Languedoc	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	-155 000,00 €
9439 Rue du Hasard	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	+155 000,00 €
9172 Bibliothèque	21318 - Autres bâtiments publics	-100 000,00 €
9524 Espace Eole	2313 - Constructions	-200 000,00 €
9182 Eglise	2313 - Constructions	+300 000,00€

**2011/05/05 AFFAIRES FINANCIÈRES : FIXATION DU TAUX ET DES EXONÉRATIONS FACULTATIVES EN MATIÈRE DE TAXE D'AMÉNAGEMENT COMMUNALE.**

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents, le Conseil Municipal :

- **INSTAURE** la taxe d'aménagement,
- **INSTITUE** le taux de 4 % sur l'ensemble du territoire communal ;
- **EXONÈRE** en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme :
  1. A hauteur de 50 % les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
  2. Totalement les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

**2011/05/06 AFFAIRES FINANCIÈRES : SUBVENTION À UNE ASSOCIATION.**

Monsieur Josian STREBELLE, conseiller municipal, déclare qu'étant personnellement intéressé par l'objet de la délibération inscrite à l'ordre du jour, il n'y prend pas part.

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres votants, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle à concurrence de 4.500 € à l'association Oye-Plage Basket Club Féminin sous réserve de la transmission des compléments d'information suivants :

- plan détaillé, expliqué et justifié de l'augmentation des dépenses du club,
- plan de financement proposé pour faire face à cette augmentation,
- contrat d'objectifs triennal.

Les crédits sont inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif 2011.

## URBANISME

### 2011/05/07 URBANISME : RÉTROCESSION DES VOIES ET ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT LES COQUELICOTS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents, le Conseil Municipal,

- **ÉMET** un accord de principe pour la rétrocession des voies et espaces verts du lotissement les Coquelicots dans le domaine public de la commune sans indemnité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire établir un plan d'arpentage par un géomètre expert.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à constituer le dossier d'enquête et à lancer l'enquête publique.

### 2011/05/08 URBANISME : EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE DU CHEMIN BELLEVUE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **21 VOIX POUR** et **6 ABSTENTIONS** : Messieurs Christian GANAYE, Josian STREBELLE, Jean-Pierre ROMBEAUX, Mesdames Murielle HANTSCHOOTTE, Natacha MOUTON, Monsieur Guy DAUPHIN,

- **DÉCIDE** de lancer la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique en vue de l'acquisition forcée du chemin par la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer une consultation en vue de la désignation d'un cabinet privé qui sera chargé d'assister la commune pour mener la procédure d'expropriation dudit chemin.

### 2011/05/09 URBANISME : CESSIION DE PATRIMOINE LOCATIF SOCIAL.

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents, le Conseil Municipal,

- **ÉMET** un avis favorable sur cette demande.

### 2011/05/10 CULTURE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MÉDIATHÈQUE A OYE-PLAGE.

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents, le Conseil Municipal,

afin d'obtenir pour ce projet une aide au titre de la réserve parlementaire, propose de modifier le plan de financement comme suit :

DEPENSES EN € HT		RECETTES		
<i>Etude de programmation</i>	12 425,00	<i>Conseil Général</i>	560 000,00	45 %
<i>Acquisition en VEFA</i>	700 000,00	<i>DRAC</i>	410 760,00	33 %
<i>Second œuvre</i>	398 519,00	<i>CCRA Fonds de concours</i>	20 887,20	2 %
<i>Maîtrise d'œuvre (11 %)</i>	43 837,00	<i>Réserve Parlementaire</i>	7 000,00	1 %
<i>Divers</i>	84 778,00	<i>Commune</i>	240 911,80	19 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 239 559,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 239 559,00</b>	<b>100 %</b>
<b>TVA</b>	<b>242 953,56</b>			
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 482 512,56</b>			

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel modifié pour la construction de la médiathèque,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande d'aide financière auprès de Monsieur le Député de la 7<sup>ème</sup> circonscription du Pas-de-Calais.

## ENVIRONNEMENT

### 2011/05/11 ENVIRONNEMENT : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010 EAU POTABLE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA RÉGION D'ANDRES.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation du rapport d'activités 2010 relatif à la qualité du service public de l'eau potable présenté par le Syndicat Intercommunal de la Région d'Andres (SIRA).

**2011/05/12 ENVIRONNEMENT : MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SIRA - ACCUEIL DE LA COMMUNE D'AUTINGUES POUR LA COMPÉTENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF ».**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **21 VOIX POUR** et **6 VOIX CONTRE** : Messieurs **Christian GANAYE, Josian STREBELLE, Jean-Pierre ROMBEAUX**, Mesdames **Murielle HANTSCHOOTTE, Natacha MOUTON**, Monsieur **Guy DAUPHIN**,

- **SE PRONONCE** favorablement pour l'adhésion de la commune d'Autingues au SIRA, pour la compétence optionnelle « assainissement collectif ».

**PERSONNEL**

**2011/05/13 PERSONNEL : RECLASSEMENTS ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

Suite aux reclassements des agents territoriaux dans les nouveaux cadres d'emplois, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents, le Conseil Municipal,

**ACCEPTE** la modification du tableau des effectifs comme ci-dessous :

Création : 2 postes d'éducateurs territoriaux des APS

Suppression : 2 postes d'éducateurs des APS de 2<sup>ème</sup> classe